









Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2022/2076(INI)	Procédure terminée
Pandémie de COVID-19: leçons tirées et recommandations pour l'avenir		
Sujet 4.20 Santé publique 4.20.01 Médecine, maladies		
Priorités législatives La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	COVI Pandémie de COVID-19: Leçons tirées et recommandations pour l'avenir	 MONTSERRAT Dolors Rapporteur(e) fictif/fictive  MORETTI Alessandra  BAUZÁ DÍAZ José Ramón  METZ Tilly  ZAMBELLI Stefania  TERHEŞ Cristian  KONEČNÁ Kateřina	09/09/2022
Commission européenne	DG de la Commission Santé et sécurité alimentaire	Commissaire KYRIAKIDES Stella	

Événements clés			
07/07/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/06/2023	Vote en commission		
26/06/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0217/2023	Résumé

11/07/2023	Débat en plénière		
12/07/2023	Résultat du vote au parlement		
12/07/2023	Décision du Parlement	T9-0282/2023	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2022/2076(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Commission spéciale/d'enquête
Base juridique	Règlement du Parlement EP 207; Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	COVI/9/09469

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	PE739.788	13/03/2023	EP	
Amendements déposés en commission	PE745.550	14/04/2023	EP	
Amendements déposés en commission	PE745.555	14/04/2023	EP	
Amendements déposés en commission	PE745.556	14/04/2023	EP	
Amendements déposés en commission	PE745.557	14/04/2023	EP	
Amendements déposés en commission	PE745.558	14/04/2023	EP	
Amendements déposés en commission	PE746.656	19/04/2023	EP	
Amendements déposés en commission	PE746.633	20/04/2023	EP	
Amendements déposés en commission	PE746.634	21/04/2023	EP	
Amendements déposés en commission	PE746.635	21/04/2023	EP	
Amendements déposés en commission	PE745.549	23/05/2023	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A9-0217/2023	26/06/2023	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T9-0282/2023	12/07/2023	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2023)526	19/12/2023	EC	

Pandémie de COVID-19: leçons tirées et recommandations pour l'avenir

La commission spéciale sur la pandémie de COVID-19 a adopté un rapport de Dolors MONTSERRAT (PPE, ES) sur les leçons tirées et les recommandations pour l'avenir.

En réponse aux conséquences de la pandémie, le Parlement européen a décidé de mettre en place une commission spéciale sur le Covid-19, dans le but d'évaluer la réponse de l'Union européenne à la pandémie, de tirer des conclusions et de mettre en place des recommandations pour l'avenir.

Le présent rapport examine les enseignements tirés de la crise et formule des propositions visant à améliorer la gestion des crises et la préparation de l'UE aux situations d'urgence future. Il reflète l'architecture du mandat de la commission spéciale, en essayant d'évaluer l'impact de la pandémie selon quatre piliers : 1) Santé; 2) une approche coordonnée dans le respect de la démocratie et des droits fondamentaux; 3) Impact sociétal et économique; et 4) l'UE et le monde.

Approche globale

Le rapport recommande à l'UE de mettre en œuvre une approche globale de la prévention, de la préparation et de la réponse aux pandémies,

afin de continuer à jouer un rôle moteur au niveau mondial dans ce domaine, conformément à la déclaration de Rome du G20 et aux principes d'action convenus au niveau international pour lutter contre les pandémies, s'y préparer, les prévenir et y répondre.

L'UE doit veiller à ce que ses politiques dans toute une série de secteurs soient également des politiques de prévention en matière de santé, intégrant une approche «Une seule santé» et «La santé dans toutes les politiques», dans l'agriculture et la production alimentaire, les transports, le secteur de l'énergie, le développement industriel, l'éducation et les services sociaux, tout en investissant dans la collecte, la numérisation, le partage et l'analyse des données.

Les députés ont demandé à l'Union européenne d'instaurer une journée européenne de commémoration des victimes du COVID-19.

Construire l'Union européenne de la santé

Les députés estiment que la promotion de la santé et la prévention, la préparation et la réaction aux menaces transfrontalières existantes et futures pour la santé publique doivent constituer les fondements de l'Union européenne de la santé. Ils invitent les États membres à investir davantage dans les soins de santé primaires, à élaborer un plan de gestion des crises de santé publique et à effectuer d'urgence des tests de résistance sur leurs systèmes de soins de santé. Ils suggèrent de recourir à des instruments financiers, tels que la facilité pour la reprise et la résilience (RRF) ou le Fonds de cohésion, et d'investir dans une approche préventive de la santé, du personnel de santé et de l'éducation. Ils demandent que l'organisation des services de soins de santé soit optimisée afin d'éviter une pression excessive sur les hôpitaux ou les services d'urgence, en particulier en temps de crise.

Recherche et développement

Le rapport encourage la poursuite des investissements dans la R&D orientée vers des objectifs d'intérêt public, en augmentant les ressources du programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation et du programme EU4Health, et en établissant l'autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA) en tant que future agence de l'UE soutenant la recherche pour rendre les vaccins ainsi que les traitements novateurs et autres disponibles en temps de crise et au-delà.

En outre, la révision de la législation pharmaceutique de l'UE devrait garantir que l'Europe reste une destination attrayante pour les investissements dans la recherche et l'innovation et devrait créer un environnement commercial dans lequel l'industrie pharmaceutique travaille dans l'intérêt des patients et des citoyens.

Chaînes d'approvisionnement

Constatant que la pandémie a exercé une pression sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, y compris pour le secteur pharmaceutique, entraînant des perturbations et une imprévisibilité dans la fourniture de vaccins, de fournitures médicales, d'équipements et d'autres contre-mesures, les députés ont souligné l'importance d'introduire des politiques européennes et nationales visant à renforcer les chaînes d'approvisionnement mondiales pour soutenir la production et la libre circulation des contre-mesures médicales, y compris les vaccins, et à supprimer les restrictions à l'exportation au sein du marché unique.

Il est également nécessaire de garantir la transparence des chaînes de production et d'approvisionnement en cas de crise sanitaire. La Commission et les États membres sont invités à promouvoir davantage de marchés publics européens communs.

Cybermenaces

Le rapport note que les établissements et les services de santé sont confrontés à des menaces accrues en matière de cybersécurité dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les États membres et les institutions et agences de l'UE sont invités à prendre des mesures pour renforcer la sécurité des réseaux numériques afin de protéger les établissements de santé et les patients contre les cyberattaques et de garantir la protection des données de santé et la capacité des établissements à fonctionner normalement à tout moment, notamment en cas d'urgence de santé publique, tout en respectant le cadre de protection des données de l'UE.

Les députés ont réaffirmé la nécessité d'améliorer la sécurité des infrastructures critiques, telles que les réseaux électriques et les systèmes financiers, et de garantir leur fonctionnement, tout en les protégeant contre toute situation d'urgence, telle que les cyberattaques.

L'UE est également invitée à se protéger contre la désinformation sur les médias sociaux et les médias traditionnels.

Une meilleure coopération

Les députés ont appelé les gouvernements nationaux à faire preuve d'une plus grande volonté politique lorsqu'ils communiquent et travaillent ensemble sous la coordination de la Commission européenne et du Parlement. Ils ont également appelé à une plus grande coordination européenne pour une prévision et une surveillance épidémiologiques opportunes.

Ils ont également appelé à une plus grande coordination européenne pour une prévision et une surveillance épidémiologiques opportunes sous la direction du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), en coopération avec l'Agence européenne des médicaments, l'HERA et les États membres, ainsi qu'à la réalisation d'études sur l'utilisation de médicaments existants contre de nouvelles maladies, afin d'améliorer la capacité de préparation globale de l'UE.

Pandémie de COVID-19: leçons tirées et recommandations pour l'avenir

Le Parlement européen a adopté par 385 voix pour, 193 contre et 63 abstentions, une résolution sur la pandémie de COVID-19: leçons tirées et recommandations pour l'avenir.

En réponse aux conséquences de la pandémie, le Parlement européen a décidé de mettre en place une commission spéciale sur le Covid-19, dans le but d'évaluer la réponse de l'Union européenne à la pandémie, de tirer des conclusions et de mettre en place des recommandations pour l'avenir.

Sur la base des recommandations formulées par la commission spéciale, la présente résolution examine les enseignements tirés de la crise et formule des propositions visant à améliorer la gestion des crises et la préparation de l'UE aux situations d'urgence future. Elle évalue l'impact de la pandémie selon quatre piliers :

1. Santé

Le Parlement a encouragé l'Union et ses États membres à mettre en œuvre le paquet «Union européenne de la santé», de manière à élaborer un programme permanent pour la santé. Il a demandé à la Commission, dans ce contexte, de présenter des mesures législatives et réglementaires afin de recenser les services de soins de santé de base et les normes minimales pour des soins de santé de qualité qui conviendrait de garantir à tous dans l'ensemble de l'Union. Il a insisté sur l'importance de renforcer la coopération européenne et internationale en matière de surveillance épidémiologique grâce à la mise en œuvre des plans obligatoires de surveillance, de contrôle, d'alerte et de préparation, en ce qui concerne les menaces pour la santé publique.

Les députés ont préconisé i) de renforcer les moyens permettant de disposer de personnel qualifié, d'équipements et de matériel sanitaire, ainsi que d'infrastructures médicales pour répondre aux besoins spécifiques de ces patients en matière de traitement et ii) de poursuivre la numérisation des services administratifs dans le secteur de la santé et, chaque fois que cela est nécessaire et possible, d'utiliser des services de soins de santé en ligne, tout en prenant des mesures appropriées pour protéger les données personnelles et garantir la cybersécurité des systèmes de santé nationaux et de leurs infrastructures.

Le Parlement a souligné la nécessité d'une meilleure préparation dans le cadre des procédures conjointes d'achat de médicaments et de produits médicaux. Il a demandé que les contrats soient conclus et que les négociations sur les prix soient menées de manière transparente. Reconnaissant l'importance du rôle de contrôle du Parlement, les députés ont demandé qu'une attention particulière soit accordée à la transparence dans la négociation des marchés publics conjoints.

Les députés estiment que l'Union devrait réduire sa dépendance à l'égard des partenaires commerciaux et agir pour éviter les pénuries de médicaments. Ils ont souligné que la pandémie a mis en évidence le besoin d'améliorer l'autonomie stratégique de l'Union dans les chaînes d'approvisionnement essentielles et les infrastructures et services critiques, estimant que l'Union devrait accroître la part de la production médicale essentielle sur son territoire afin de renforcer l'autonomie de la chaîne d'approvisionnement de l'Europe.

Le Parlement a encouragé la poursuite des investissements dans la recherche et le développement axés sur des objectifs d'intérêt public, en augmentant les ressources du programme-cadre de l'Union pour la recherche et l'innovation et du programme «LUE pour la santé», et en créant l'HERA, l'organisme de l'Union qui soutiendra la recherche destinée à mettre à disposition des vaccins ainsi que des traitements innovants et autres, en temps de crise et au-delà.

Les députés ont demandé à la Commission de présenter une proposition de révision de la directive 89/105/CEE du Conseil concernant la transparence des mesures régissant la fixation des prix des médicaments, dans le but d'assurer des contrôles efficaces et une transparence totale sur les procédures utilisées pour déterminer le prix et le remboursement des médicaments, notamment contre le cancer, dans les États membres. Ils ont incité à trouver des moyens responsables d'améliorer la transparence en ce qui concerne le financement, les contrats et les achats publics de vaccins.

2. Approche coordonnée en matière de démocratie et de droits fondamentaux

La résolution souligne que la transparence et la responsabilité doivent rester prioritaires pendant les crises, particulièrement, afin de renforcer et de maintenir la confiance des citoyens dans le fonctionnement des institutions publiques. La Commission est invitée à veiller au respect des normes les plus strictes pour protéger l'intérêt général.

Le Parlement a recommandé aux institutions européennes et aux États membres d'élaborer des lignes directrices sur la manière d'aborder les questions éthiques susceptibles de se faire jour lors d'une crise sanitaire ou autre. Ces lignes directrices devraient mettre un accent particulier sur les moyens de protéger les populations les plus vulnérables et de garantir la préservation de leurs droits, y compris en situation de crise.

Les États membres sont invités à i) mettre fin aux pratiques discriminatoires de triage, notamment à celles qui prennent comme seuls critères l'âge, les maladies préexistantes et la qualité de vie, ii) améliorer l'accès aux soins des personnes handicapées et iii) remédier à l'augmentation des violences domestiques lorsque des mesures restrictives sont en place et à prendre en compte les difficultés rencontrées par les personnes LGBTQIA+.

La Commission est invitée à présenter des lignes directrices pour les situations d'urgence sanitaire quant aux droits fondamentaux des enfants, des jeunes et des familles, dont des lignes directrices visant à ménager l'accès à des espaces extérieurs en fonction de la situation épidémiologique.

Les députés ont insisté sur le fait que les États membres doivent également assurer un contrôle démocratique dans les situations de crise et d'urgence. Ils ont souligné l'importance de garantir la transparence du processus de prise de décision publique, ainsi que de faire participer et d'informer les citoyens de manière accessible et compréhensible.

3. Incidence sociale et économique

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à prendre les mesures nécessaires pour défendre l'économie sociale de marché de l'Europe, qui est résiliente et réactive aux crises et qui permet d'entretenir un environnement véritablement favorable aux entreprises, avec un accès accru aux capitaux, une simplification plus grande des procédures et moins de formalités administratives pour les entreprises européennes, en particulier les PME, afin de leur permettre de réagir rapidement.

La résolution a appelé à renforcer et à sauvegarder le marché unique, tout particulièrement la liberté de circulation (des personnes, des marchandises et des services) lors des futures pandémies, tout en tenant toujours compte des considérations de santé publique et de la situation épidémiologique. Elle a insisté sur la nécessité d'harmoniser les réglementations et orientations concernant les voyages et le dépistage des maladies entre les États membres nationaux.

Les députés ont également demandé à l'UE de maximiser l'utilisation des fonds de relance pour renforcer le marché unique.

Le Parlement a préconisé :

- de lutter contre la violence à caractère sexiste sous toutes ses formes et où elle se manifeste, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile ou sur le lieu de travail;

- de recueillir davantage d'informations sur l'incidence de la pandémie sur les droits de l'enfant, tels que le droit à la santé, les effets sur le développement psychosocial engendrés par l'isolement social provoqué par les quarantaines et d'élaborer des plans d'action clairs pour les établissements scolaires afin de remédier aux effets qu'a eus la pandémie sur l'apprentissage et ses résultats;

- de prendre d'urgence des mesures pour répondre aux besoins en matière de santé et de soins d'une population européenne vieillissante en favorisant un vieillissement actif et en bonne santé et d'investir dans un plan de soins et de santé permettant de répondre d'une façon

socialement juste aux besoins de la population âgée en augmentation, et incluant les établissements d'hébergement et de soins.

4. L'Union et le monde

Le Parlement a demandé que l'Union mette le cap sur une autonomie stratégique ouverte, en encourageant la diversification et la résilience mondiales des chaînes d'approvisionnement et en relocalisant la production suivant les besoins afin de remédier aux situations de forte dépendance à l'égard des pays tiers autour d'un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles, de manière à garantir la disponibilité mondiale des produits médicaux.

L'UE devrait jouer un rôle plus stratégique, plus affirmé et plus efficace dans le domaine de la santé mondiale et jouer un rôle d'observateur officiel à l'OMS.

La Commission et les États membres devraient soutenir financièrement l'augmentation de la production locale et régionale de vaccins et encourager le transfert de connaissances, de technologies et d'autres produits de santé essentiels dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

L'UE devrait également trouver une solution constructive en matière de protection de la propriété intellectuelle qui offre une sécurité et des incitations suffisantes pour les investissements dans la R&D et devrait inclure des accords de licence afin d'accroître la production.

Le Parlement a demandé que les obligations et le caractère exécutoire du Règlement sanitaire international (RSI) soient simultanément renforcés et, en parallèle, que les lacunes (notamment en matière de financement, d'équité et de gouvernance mondiale) soient comblées à l'aide du nouveau traité sur les pandémies ou d'un autre instrument international. Il a demandé que l'Union et les États membres garantissent l'inclusion de la prévention des pandémies dans le traité et veillent à ce que la participation effective de la société civile et des scientifiques soit un thème prioritaire des négociations.

Enfin, le Parlement a souligné l'impérieuse nécessité d'augmenter, à long terme, la production mondiale de vaccins pour répondre à la demande mondiale ainsi que la nécessité d'investir dans les capacités de production des pays à revenu faible et intermédiaire pour les rendre autosuffisants à long terme.

Transparence				
VAN BREMPT Kathleen	Président(e) de commission	COVI	04/05/2023	HIPRA, S.A.
VAN BREMPT Kathleen	Président(e) de commission	COVI	28/04/2023	Deutsche Post DHL Group
VAN BREMPT Kathleen	Président(e) de commission	COVI	12/04/2023	Novavax
VAN BREMPT Kathleen	Président(e) de commission	COVI	27/03/2023	SANOFI
VAN BREMPT Kathleen	Président(e) de commission	COVI	22/03/2023	Cabinet of the Federal Minister for Health of Belgium
VAN BREMPT Kathleen	Président(e) de commission	COVI	08/03/2023	Universiteit Antwerpen
VAN BREMPT Kathleen	Président(e) de commission	COVI	06/03/2023	Tijdelijke coronacommissie Tweede Kamer Nederland
VAN BREMPT Kathleen	Président(e) de commission	COVI	02/03/2023	GLOBAL HEALTH ADVOCATES
KONE?NÁ Kate?ina	Rapporteur(e) fictif/fictive	COVI	01/03/2023	European public service union
VAN BREMPT Kathleen	Président(e) de commission	COVI	23/02/2023	Embassy of the Kingdom of Belgium in Ethiopia
LUCKE Karsten	Membre	03/07/2023	Berlin Cures	
LUCKE	Membre	29/06/2023	Merck	

Karsten			
LUCKE Karsten	Membre	06/06/2023	SANOFI
LUCKE Karsten	Membre	06/06/2023	Vaccines Europe
LUCKE Karsten	Membre	05/06/2023	Shionogi Europe B.V.
LUCKE Karsten	Membre	17/05/2023	European Federation of Pharmaceutical Industries and Associations
LUCKE Karsten	Membre	28/03/2023	Kassenärztliche Bundesvereinigung
MALDONADO LÓPEZ Adriana	Membre	09/03/2023	Novavax
MALDONADO LÓPEZ Adriana	Membre	27/02/2023	Asociación Española de Empresas Biotecnológicas
MALDONADO LÓPEZ Adriana	Membre	23/02/2023	Instituto Carlos III